

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° II-CF3045

présenté par  
M. Ray et Mme Louwagie**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
France Télévisions	0	0	
ARTE France	0	0	
Radio France	0	36 727 870	
France Médias Monde	0	0	
Institut national de l'audiovisuel	0	0	
TV5 Monde	0	0	
Programme de transformation	0	0	
<b>TOTAUX</b>	0	36 727 870	
<b>SOLDE</b>		-36 727 870	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réaliser plus de 36 millions d'euros d'économie en réduisant de 4,5% les crédits alloués à Radio France par rapport à 2024 et ainsi revenir au montant des subventions accordées en loi de finances initiale pour 2023.

Dans le contexte budgétaire actuel, tandis que l'ensemble des administrations sont appelées à maîtriser leurs dépenses, il est nécessaire que Radio participe à cet effort. C'est pourquoi le présent amendement propose de revenir au montant des subventions publiques qui lui ont été accordées en 2023.

Concrètement, cet amendement propose de diminuer de 36 727 870 euros en AE et en CP le montant des crédits de l'action 01 "Radio France" du programme 374 - "Radio France".